



Compte-rendu CTSA du jeudi 4 juin 2020 (visio-conférence conjointe Caen et Rouen)

Désignation d'un secrétaire de séance : Nicolas Tissandié (SNASUB-FSU)

Lecture de déclarations préalables : A&I UNSA SNPTES – FO – SNASUB-FSU

Nouveau CTSA prévu vers le 15-20 juin prochain.

Présence de la Rectrice en cours de séance.

Le DRH revient sur l'aspect calendaire du plan de reprise : cadre sanitaire stricte doit être mis en place. Maintien du télétravail pour toutes les activités le permettant et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Reprise de certaines activités en présentiel qui avaient été mises de côté.

Déclaration du SNASUB-FSU : à la suite de la déclaration du SNASUB-FSU, le secrétaire général d'académie confirme que le plan de reprise d'activité sera présenté en CHSCTA.

Intervention du SNASUB-FSU sur le calendrier : concernant le calendrier de reprise jusqu'en septembre 2020, le SNASUB-FSU souligne que des périodes intermédiaires devraient être introduites pour discuter des situations nouvelles à venir tenant compte des décisions gouvernementales. Après discussion, le secrétaire général propose de nouvelles périodes :

- 08 juin au 22 juin : retour progressif dans le cadre des conditions sanitaires du moment ;
- 22 juin au 24 juillet : en fonction des nouvelles dispositions gouvernementales, adaptation de la situation dans les services ;
- 24 juillet au 31 août : en fonction des nécessités de services, adaptation du fonctionnement des services.

A partir du 8 juin :

1) poursuite du télétravail pour les tâches qui peuvent l'être et pour les personnels vulnérables (soi-même ou entourage proche et pour les agents confrontés aux problèmes de garde d'enfants).

2) retour progressif présentiel pour les tâches ne pouvant être télétravaillées avec alternance des présents et limitation du nombre d'agents par bureau. Aménagement des horaires possible.

a) nombre de réunion limité et nombre de personne limité.

b) ascenseur : 1 personne par passage.

c) couloir : pas de croisement ou alors respecter les 1 m de distance. Remarque : il semble que le croisement rapide ne permette pas la transmission du virus (Médecin du rectorat).

- niveau sanitaire :

a) nettoyage régulier des parties communes. Le nettoyage des bureaux sera à la charge des agents... avec des papiers + produits désinfectants.

b) masques à disposition des personnels (quand distanciation impossible), solution hydroalcoolique en cours de distribution pour chaque agent (flacon personnel rechargeable), styleret pour imprimante commandé, matériel de désinfection pour les imprimantes et photocopieurs.

Après la présentation par le DRH du document de travail, un débat s'engage.

Intervention du SNASUB-FSU sur le dialogue social : le document sur lequel nous travaillons ayant été

transmis le 29 mai aux représentants du personnel, a été enrichi depuis par les services. Regret de ne pas avoir la version la plus récente. Réponse : le document va être actualisé suite aux échanges intervenus lors du CTSA.

Intervention du SNASUB-FSU sur les CMS : 50 personnes environ sont concernées pour l'académie de Caen, dont on ne parle jamais. La question des moyens mis en œuvre pour la sécurité sanitaire est posée car les collectivités locales qui hébergent les CMS ont la responsabilité de leur fonctionnement (« *les communes sont tenues, comme pour les écoles, d'assurer la gestion des centres et de pourvoir à l'entretien des locaux* », circulaire du 30 janvier 1947). Il est possible que des mairies renvoient la responsabilité du fonctionnement à l'éducation nationale. Il serait bien que les mairies communiquent au rectorat les mesures décidées pour les CMS. Réponse pour la DSDEN 14 : le matériel sera acquis par la DSDEN et il n'y a pas d'ouverture du public à ce jour. Le matériel commandé a été reçu et va être prochainement distribué et installé (plexiglas).

Le SNASUB propose un amendement qui est envoyé directement sur le mèl du secrétaire général d'académie :

« ANNEXE 12 : LES CMS

Les secrétaires récupèrent les Plans de Reprise d'Activité des hébergeurs et les transmettent au MCTD afin de valider leur conformité avec les exigences du PRA académique pour tout ce qui concerne les espaces communs et les matériels communs (toilettes, espaces de détente, photocopieurs, salles de réunion).

- Le port du masque est recommandé si les CMS accueillent plusieurs médecins, il est pertinent que ces derniers donnent des rendez-vous aux familles à des horaires décalés pour éviter les rencontres.

Les secrétaires contribuent à cette bonne organisation. Les médecins travaillant sur de nombreux sites, ils peuvent également travailler dans les CMS en journées alternées. »

- **Fermeture des services académiques** pendant l'été : précisions à venir ultérieurement (une réunion SG – DRH ministère est prévue dans la semaine qui vient).

Intervention du SNASUB-FSU sur le self du rectorat de Caen : nous avons été interpellés par des collègues du rectorat à propos de la restauration collective. A ce jour, le self est fermé mais il est possible que le CROUS propose des plateaux-repas, comme cela a déjà été le cas précédemment. Le CROUS redémarre ses activités et il y aurait la possibilité de livrer des plateaux repas aux personnels intéressés. La DALOG va se renseigner.

Intervention du SNASUB-FSU sur le matériel sanitaire à l'entrée du rectorat de Caen : des collègues nous ont signalé l'absence de gel à toutes les entrées. Il nous a été répondu que du gel était à disposition à l'accueil pour les visiteurs mais que les toilettes situées aux entrées latérales suffisaient pour se laver les mains.

Le restaurant inter-administratif de la DSDEN 50 a rouvert et projet de réouverture pour le Rectorat de Rouen. Le restaurant inter administratif du 61 rouvre ses portes la semaine prochaine.

Intervention du SNASUB-FSU sur la prime COVID : Le SNASUB-FSU interpelle les autorités académiques sur les conditions d'attribution de la prime COVID et souhaite qu'une discussion préalable en comité technique académique ait lieu avant toute mise en œuvre. Le secrétaire général d'académie a répondu que des éléments de cadrage seront communiqués aux autorités académiques et qu'une information nous sera faite.

Le SNASUB-FSU rappelle en fin de séance que le document présenté et amendé aurait dû être soumis au vote pour consultation. Le secrétaire général d'académie répond qu'un envoi du document amendé en séance et hors séance par les services sera envoyé aux représentants du personnel et qu'un vote sera effectué ensuite pour enregistrer l'avis des syndicats.

Secrétaires académiques de la section de Caen du SNASUB-FSU : François FERRETTE – Nicolas TISSANDIE

Syndicat National, de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Permanence syndicale du lundi au vendredi : 8h30 / 17H30 - 06.11.64.15.57 - snasub-caen@orange.fr

Déclaration liminaire du SNASUB-FSU au CTSA

Nous proposons de partager le constat suivant : la situation actuelle de la nouvelle académie de Normandie est inédite. Situation inédite, certes comme dans d'autres académies face à la gestion de la crise sanitaire par ce gouvernement, qui a contribué à exposer des collègues à des risques pourtant identifiés. Plus grave, cette mauvaise gestion a placé le personnel, les élèves et usagers du service public de l'éducation nationale dans des situations instables et confuses entre rhétorique gouvernementale et absence de moyens de mise en œuvre ou tout simplement l'injonction par les médias de la réalisation de missions impossibles.

Mais l'inédit pour la nouvelle académie, c'est aussi la gestion sanitaire de la catastrophe industrielle Lubrizol à l'automne, et depuis plusieurs années, la violence d'une fusion politique des académies de Rouen et de Caen qui conduit à des réorganisations collectives de services et le renouvellement de l'encadrement ou des équipes dans un climat anxiogène. Le report de ce CTSA initialement programmé le 26 mai est rapidement devenu une évidence, face à l'impréparation d'un plan de reprise d'activités pour les services académiques et la qualité médiocre des espaces de dialogue en ligne pour lesquels les collègues ne sont pas formés.

Le document de travail transmis pour engager le débat témoigne de cette impréparation : débattre le 4 juin d'un plan de reprise à dater du 11 mai montre à quel point l'agenda du dialogue social est inadapté, voire inexistant. Il n'y est même pas fait mention du CHSCT. D'autres académies en France sont bien plus en avance et proposent un plan de reprise détaillé dès la mi-mai et jusqu'à septembre. Pourquoi un tel retard ? Est-il raisonnable de penser une reprise nominale en septembre sans préparer la suite ? Les agents des services académiques auront-ils enfin des réponses à leurs nombreuses questions ? Pour le SNASUB -FSU, les questions collectives et les missions prioritaires – au niveau de chaque site et de chaque service, doivent faire l'objet d'informations et de débat au sein de chaque CTSA dans son périmètre initial, dans un cadre de dialogue adapté, le cas échéant en présentiel ou mixte en fonction du choix ou des possibilités des élu-es ou des représentant-es de l'administration. L'ampleur du travail à réaliser pour ces phases de déconfinement et de reprise mais aussi pour les mois suivants nécessite que ces CTSA soient convoqués en tant que de besoin jusqu'à produire un plan de reprise partagé et compris par toutes et tous. Des considérants généraux ou mesures générales laissant les décisions à discrétion des chefs de division ou des services ne permet pas de garantir la protection réelle des collègues et des conditions de travail adaptées.

C'est pourquoi, sur le document de travail proposé, le SNASUB-FSU interroge sur les points suivants :

- la transmission du plan détaillé de continuité des activités aux représentant-es du personnel,
- le respect de la réglementation avec la consultation des instances comité technique et CHSCT sur un plan de reprise d'activités détaillé au niveau de chaque division ou de chaque service au sein de chaque site,
- l'information et la formation des personnels aux dispositifs mis en place pour assurer leur protection mutuelle et celle des usagers,
- la mise en place de temps d'échanges pour le personnel,
- un plan de reprise détaillé pour chaque site définissant les missions prioritaires et l'organisation du travail à distance et en présentiel pour la période en cours jusqu'à fin août et la rentrée,
- la désignation d'un référent COVID pour chaque site,
- la disponibilité au sein de la DRH d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice pour toute question relevant du plan de reprise,
- la mise en place de groupes de travail.

Nous le répétons, pour le SNASUB-FSU, le respect de la santé des personnels et la sécurité du public doit guider l'organisation du service public dans la situation. Les personnels doivent pouvoir maîtriser le risque sanitaire pour eux-mêmes pour pouvoir concourir à la maîtrise collective permettant de faire reculer l'épidémie.

Toute réorganisation des modalités de travail, et notamment les perspectives de retour en présentiel ou d'articulation du temps de travail en présentiel, doit faire l'objet d'avis du CHSCT et du CT compétents.